

Permanence de Créteil :

- 11/13 rue des archives
- 94010 Créteil Cedex
- TEL: 01 43 77 33 59
- FAX: 01 43 77 65 58 contact@sudeduccreteil.org

Permanence de Saint-Denis :

- 9-11 rue Génin,

- 93200 Saint-Denis

- TEL : 01 55 84 41 26 contact93@sudeduccreteil.org



Synthèse du comité technique académique (CTA) du 16 janvier 2014

RENTREE 2014 - DES DOTATIONS INSUFFISANTES!

Le rectorat met en avant que Créteil est l'académie la mieux dotée nationalement soulignant l'attention particulière du ministère pour la situation de l'académie. Mais le ministère avait-il le choix ? En effet, l'académie de Créteil représente 1/6e des hausses d'effectifs prévues au niveau national. Par ailleurs, une fois de plus, face aux constats unanimes de l'insuffisance de cette dotation, la rectrice nous a servi la même rengaine qu'au précédent CTA. Elle déplore la vision négative des syndicats face aux efforts du ministère, celleci alimentant selon elle une perte de confiance dans l'institution.

Mais il est difficile de se réjouir, alors que ces dotations ne sont qu'une nécessité et pas un progrès. Elles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation démographique. Ces dotations ne prennent pas en compte les déficits qui se sont creusés avec les centaines de postes supprimés sur l'académie sous la précédente mandature. Elles ne répondent en rien à l'amélioration des conditions de travail pour les enseignant-es et d'étude pour les élèves.

Dotation 1er degré

Les dotations académiques 1er et 2nd degré sont censés contenir tous les moyens qui permettent de faire à la fois face à la hausse démographique et à la mise en place des projets ministériels (pondération ZEP, plus de maîtres que de classes, scolarisation des 2 ans).

Le rectorat, sur la base du constat d'une amélioration des conditions de remplacement (surtout dans le 93), cette année, veut poursuivre cet effort pour la prochaine rentrée. Il concède néanmoins que la période de janvier-février représente un pic d'absentéisme important contre lequel l'académie ne peut faire face. Mais cette situation ne lui est pas propre, puisque, toujours selon le rectorat, nationalement aucune académie ne peut assurer l'intégralité des remplacements à cette période. Dans le 93, les brigades de remplacement vont être augmentées pour la prochaine rentrée.

A noter que le 93 est en train de recruter de nouveaux contractuels remplaçants, qui seraient recrutés au niveau licence et non plus au niveau master. Les RASED sont définitivement relégués aux oubliettes puisqu'aucune création n'est prévue.

D'après nos calculs, la dotation académique sera à peine suffisante pour faire face à l'augmentation démographique actuelle et à l'ouverture des classes de deux ans dont les effectifs augmentent.

Dans le 77 : +2282 élèves soit une moyenne de 119 postes nécessaires sur une dotation de 128 postes prévue. Il restera donc 9 postes pour les mesures ministérielles.

Dans le 93 : +2370 élèves soit une moyenne de 105 postes nécessaires sur une dotation de 147 postes prévus. Il restera théoriquement une marge de 42 postes pour maintenir les seuils et ouvrir des postes de remplaçant-es. Sans compter que de surcroît, dans ce département, les écarts entre les prévisions d'effectifs et la réalité des effectifs à la rentrée se chiffrent en centaines d'élèves (+417 pour la rentrée 2013 qui représentent une moyenne de 15 classes). Une fois de plus les seuils d'effectifs vont être remis en cause pour pouvoir ouvrir des classes et augmenter le nombre de remplaçant-es.

Dans le 94 :+1955 élèves soit une moyenne de 118 postes nécessaires pour 105 postes prévus. Dans ce département, la dotation ne sera pas suffisante.

Donc la dotation académique ne sera pas suffisante pour ouvrir des classes, créer des postes de remplaçant-es et de plus de maitres-ses que de classe... D'autant plus que, ces chiffres ne tiennent pas compte de la situation antérieure déficitaire et des écarts entre les prévisions et les chiffres à la rentrée qui sont sur les deux dernières années au dessus des prévisions.

Dotation second degré

Dans le second degré, le rectorat affirme qu'il n'y a aucune volonté de sous estimer les effectifs. Sur 4 ans, les erreurs de prévision d'effectifs (en plus ou en moins) s'équilibrent. Le rectorat procède aux ajustements de moyens nécessaires quand les informations remontent jusqu'au mois de septembre. Les dotations n'en demeurent pas moins insuffisantes.

Au collège : +1892 élèves pour une dotation de 75 postes soit un ratio de 46 élèves par classe.

Au lycée : +1988 élèves pour une dotation de 72 postes soit un ratio de 46 élèves par classe.

Au lycée professionnel : -119 élèves en moins mais étant donné que le rectorat emploie chaque année des centaines de contractuel-es pour palier au manque d'enseignant-es (4600 enseignant-es sur l'ensemble du second degré). On est très loin d'un potentiel sureffectif de postes d'enseignant-es et ce malgré la baisse du nombre d'élèves.

Les Heures supplémentaires

Sur l'augmentation du nombre d'heures supplémentaire le rectorat se défausse sur la décision ministérielle, en indiquant qu'il n'a pas la main sur la proportion entre heures supplémentaires et heures postes. Par ailleurs, il rappelle que les heures sont bien absorbées à la rentrée, voire que les personnels en sont demandeurs et que cela ne pose donc pas problème pour l'instant.

Les ZEP

Il n'y aura pas de dotations supplémentaires qui feraient suite aux annonces ministérielles sur les ZEP. Le rectorat est resté très flou sur la répartition des moyens et l'appellation ouvrant droit à la pondération ZEP de 1h30 dans le second degré. A priori une partie des établissements ECLAIR seront concernés l'année prochaine mais à titre expérimental avec extension du dispositif l'année suivante. Pour le plus de maîtres que de classe, il n'y pas d'annonce de moyens supplémentaires. Il s'agit de reconduire les moyens existants sur la base d'un projet pédagogique défini par un cahier des charges porté par les équipes pédagogiques. Etant donné que la dotation académique ne sera pas suffisante pour absorber l'augmentation démographique, la soi-disant réforme des ZEP va se faire à moyens constants sur l'académie avec la reconduction de moyens déjà existants.

Carte de la formation professionnelle

Le rectorat réaffirme la volonté de mettre en place les pôles de formation afin de faciliter la lisibilité de l'offre de formation. Le rectorat oublie cependant que le regroupement géographique, au sein de pôles, a pour conséquences immédiates des déplacements plus longs pour de nombreux élèves et une homogénéisation du public. Elle emprisonne les élèves qui ont jusqu'à 3 ou 4h de transport par jour, dans un déterminisme social, géographique et professionnel.

En ce qui concerne l'ouverture des sections d'apprentissages, les documents fournis proposent 31 ouvertures de section d'apprentissage, le rectorat n'en a validé que 5 pour l'instant. La validation dépend des projets fait dans les établissements. Le mode de mixité retenu est l'alternance d'une année en scolarisation en lycée professionnel et une année d'apprentissage. Le rectorat rappelle que la voie professionnelle représente 40 000 élèves pour 1200 en apprentissage. On peut considérer qu'actuellement cette proportion d'élèves en apprentissage est marginale mais elle a vocation à augmenter sur plusieurs années et soumet la scolarité en lycée professionnel à des critères d'employabilité immédiate et aux impératifs économiques locaux qui n'est pas une réponse adaptée pour résoudre le chômage des jeunes.



Permanence de Créteil :

- 11/13 rue des archives
- 94010 Créteil Cedex
- TEL: 01 43 77 33 59
- FAX: 01 43 77 65 58 contact@sudeduccreteil.org

Permanence de Saint-Denis :

- 9-11 rue Génin. - 93200 Saint-Denis

- TEL: 01 55 84 41 26

contact93@sudeduccreteil.org



Comité technique académique (CTA) du 16 janvier 2014

DECLARATION DE SUD EDUCATION CRETEIL

Il est d'usage à la nouvelle année de formuler des vœux, voici les nôtres:

Nous souhaitons que le ministère rompe définitivement avec une politique comptable et gestionnaire, inféodée à une logique budgétaire d'austérité.

Que la création de postes permette l'amélioration réelle des conditions de travail des enseignant-es et d'étude des élèves, la diminution des effectifs par classe, la réduction du temps de travail des personnels.

Que les salaires de tous les personnels soient revalorisés pour mettre fin à la forte baisse de notre pouvoir d'achat.

Nous souhaitons que le ministère soit à l'écoute des personnels et que face aux bilans désastreux et aux protestations unanimes des enseignant-es, des personnels territoriaux et des parents d'élèves, il renonce à généraliser et abroge la réforme des rythmes scolaires, à la rentrée prochaine.

En ce qui concerne les annonces de moyens pour la rentrée 2014 de ce CTA, nous pensons que les élèves de notre académie méritent mieux que quelques rustines posées à la hâte et qui répondent avant tout à la hausse démographique que certains ont fait mine d'ignorer ici ou ailleurs sous le gouvernement précédent. Nous ne nous réjouirons donc pas de la création de 380 postes dans le primaire et de 147 postes dans le secondaire qui ne font que répondre partiellement à l'augmentation des effectifs prévus, qui sont à notre avis cette année encore sous estimés dans le 1er degré comme dans le second degré. Le gouvernement actuel considère faire des efforts là où il ne répond que partiellement à des nécessités flagrantes en matière de movens.

Nous sommes d'ailleurs curieux et cu rieuses de savoir comment les différents départements vont faire face à l'augmentation du nombre de classes, liée à la montée démographique, tout en créant des postes de remplaçant-es (qui sont un besoin criant), tout en actant les orientations ministérielles (PDMQDC, scolarisation des 2 ans, possible pondération de 1.1h dans les

établissements les plus difficiles). Nous n'osons imaginer que les moyens nécessaires seront récupérés par une réduction nonces de moyens pour la ren- avec, à terme, une remise en cause de leur du nombre d'établissements en ZEP et par une augmentation générale du nombre d'élèves par classe.

Mais pour connaître les répartitions départementales, il nous faudra patienter et attendre le deuxième tour des élections portés après cette échéance. Nous trouvons absolument inadmissible que les intérêts électoralistes des municipalités phique que certains ont fait passent avant ceux de l'éducation nationale. Mais il est vrai que la réforme des

rythmes scolaires nous en a déjà donné un fort avant goût.

Le ministre a annoncé vouloir refonder l'école mais ce n'est pas en se payant de mots et par des déclarations que l'on résoudra les problèmes auxquels sont confrontés les enseignantes sur le terrain de la maternelle au lycée. Pour preuve, la volonté annoncée par le ministère de combattre le décrochage scolaire sans une réelle mise en œuvre de moyens. S'attaquer au décrochage scolaire sans traiter le problème en amont, sans réduire le nombre d'élèves par classe et sans aucune politique de prévention digne de ce nom, n'a aucun sens. Il faut des moyens pérennes pour prévenir et combattre la difficulté scolaire et le décrochage scolaire. Et ce n'est pas en modifiant, en multipliant, surchargeant et en diluant les missions des RASED, comme le propose le ministère, pour gérer la pénurie de postes, que ces derniers pourront assurer leur mission de prévention dès la maternelles. Ce n'est pas en surchargeant les classes et en faisant sauter les seuils qu'on résoudra ce problème.

Pour ce qui est de la formation professionnelle initiale, nous constatons, dans l'offre de formation académique, l'accentuation de la politique de promotion et de développement de l'apprentissage guidée par la région en partenariat avec le patronat. Cela est contraire à notre conception de l'éducation émancipatrice. Ne considérer les élèves qu'en fonction d'une soi-disante employabilité immédiate, soumise aux impératifs économiques locaux n'est pas une réponse adaptée pour résoudre le chômage des jeunes.

Par ailleurs, le regroupement géographique, au sein de pôles, a pour conséquences immédiates des déplacements plus longs pour de nombreux élèves et une homogénéisation du public. Elle les prive d'un projet professionnel à long terme et les emprisonne dans un déterminisme social, géographique et professionnel. Elle renforce, en outre, les orientations genrées contre lesquelles le gouvernement a pourtant décidé de lutter.

Pour les personnels enseignants, ce phagocytage et pilotage de la formation professionnelle par la région aggrave leur condi-

tions de travail avec la mixité des publics à accueillir et la multiplication des tâches

En conclusion pour en revenir à nos pensons que les élèves de notre vœux de départ, SUD éducation ne se contentera pas de les formuler. Nous mettrons tous en œuvre pour mobiliser les personnels et combattre unitairement municipales puisque les CTSD ont été re- hâte et qui répondent avant toutes les régressions et dégradations de leurs conditions de travail pour une école émancipatrice égalitaire et démocratique.

En ce qui concerne les antrée 2014 de ce CTA, nous académie méritent mieux que quelques rustines posées à la tout à la hausse démogramine d'ignorer